

# ENQUÊTE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX



## PRESENTATION DE L'ENQUÊTE



### Pourquoi cette enquête ?

Le Ministère des solidarités et de la santé réalise en 2018 une enquête auprès des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), du minimum vieillesse et de la prime d'activité.

Cette enquête, réalisée par la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)**, s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficulté. Elle a pour principal objectif de mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.

Elle succède à 3 enquêtes menées en 2003, 2006 et 2012.

L'enquête 2018, **étendue aux allocataires de la prime d'activité**, sera la première enquête réalisée auprès des allocataires de cette nouvelle prestation, mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette enquête vise à appréhender en priorité la thématique **des dépenses contraintes et du reste-à-vivre**, tant dans ses aspects quantitatifs que qualitatifs (conséquences en termes d'adaptation des modes de consommation, de privations, de recherche de ressources alternatives).

Elle vise aussi à développer la connaissance sur l'accompagnement des bénéficiaires, en particulier dans leurs démarches d'insertion.

## PRESENTATION DE L'ENQUÊTE



### Champ de l'enquête

L'enquête sera réalisée **au quatrième trimestre 2018 en France auprès de 9 600 personnes qui bénéficiaient d'un minimum social** (AAH, ASS, RSA, Minimum vieillesse) ou de la prime d'activité au 31 décembre 2017.

Les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS et de la prime d'activité ont été sélectionnés dans les bases de gestion administratives (CNAF, CCMSA et Pôle emploi), à partir de l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) de la DREES.

Pour le minimum vieillesse, l'échantillon a été tiré dans les fichiers des principaux organismes verseurs du minimum vieillesse : la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV), le Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées de la Caisse des Dépôts (SASPA) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les personnes interrogées peuvent vivre **en logement ordinaire ou en collectivité** (excepté les maisons de retraite, les foyers d'accueil médicalisé et les maisons d'accueil spécialisé).

L'enquête a lieu en France métropolitaine, ainsi qu'en Martinique et à La Réunion.

## PRESENTATION DE L'ENQUÊTE



### Comment les entretiens sont-ils menés ?



L'interrogation des personnes aura lieu **en face-à-face avec la visite à domicile** d'enquêteurs de la société IPSOS. Elle durera **une heure en moyenne**. Pour ce faire, un enquêteur prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous. Cette personne sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver. L'enquête se déroulera à votre domicile ou si vous le souhaitez, dans un autre lieu fixé avec l'enquêteur (café, parc...).



### De quels documents ai-je besoin ?

Pour faciliter l'entretien, il serait souhaitable que vous prépariez **des documents contenant des informations précises sur vos ressources, vos dépenses et vos charges** (relevés de compte, factures...). Une partie importante du questionnaire porte en effet sur le poids de certaines dépenses dans le budget des ménages (logement, énergie, transport, télécommunications, alimentation, assurances, mutuelles, remboursements d'emprunts, gardes d'enfants et frais de scolarité).



Pour quelles raisons est-il important de répondre à cette enquête ?

Nous interrogeons des personnes qui étaient allocataires de l'AAH, de l'ASS, du RSA ou du minimum vieillesse en décembre 2017. Il est donc possible qu'au moment de l'entretien, vous ne soyez plus allocataire d'un minimum social. Cependant, **les informations décrites lors de l'entretien resteront fondamentales pour la compréhension des parcours des bénéficiaires de minima sociaux.**

Nous interrogeons également des personnes **allocataires de la prime d'activité en décembre 2017**. Il est primordial pour notre étude que vous acceptiez de répondre, même si vous n'êtes plus allocataire, puisqu'il **s'agit de la première enquête menée auprès des allocataires de cette nouvelle prestation.**

**Cette enquête, à caractère obligatoire, a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique.** Votre participation permettra d'obtenir des résultats plus fiables.



Que deviennent les renseignements collectés ?

Les données recueillies permettront de **mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires et anciens bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité.**

Toutes les réponses données lors de cet entretien resteront **strictement confidentielles** et seront analysées uniquement à des fins statistiques. Nous garantissons **la confidentialité de vos réponses, conformément à la loi Informatique et Libertés et au règlement général sur la protection des données.**



## CONTACTS

Contactez-nous par téléphone

au **01 71 25 05 27** depuis la France métropolitaine

ou au **02 14 40 40 01** depuis La Réunion

ou au **05 17 83 71 00** depuis la Martinique

(numéro gratuit depuis un poste fixe ou un mobile)

**du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante :

[bms2018@ipsos-direct.fr](mailto:bms2018@ipsos-direct.fr)



## INFORMATIONS

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site de l'institut Ipsos, via le lien suivant pour obtenir des informations sur l'enquête :

[www.BMS2018.fr](http://www.BMS2018.fr)

**MERCI DE VOTRE  
PARTICIPATION**